



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_79_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Convention n° CC - 21956 de mise à disposition d'un maître-nageur
Profession Sport Culture 38
Maison Départementale des Sports
7 rue de l'Industrie
38320 EYBENS Cedex

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec le groupement d'employeurs Profession Sport Culture 38 – Maison Départementale des Sports – 7 rue de l'Industrie - 38320 EYBENS Cedex, représenté par Madame Elodie Tarricone Scarabelli la convention n° CC-21956 de mise à disposition d'un maître-nageur, **M. BRIAS Hugues** chargé de la surveillance des bassins de la piscine de Vif, pour les écoles de Vif du 15 juin au 26 juin 2026.

➔ intervention sur la base de 36 heures (43€/h)

pour un montant total s'élevant à **1548 € TTC** (Mille cinq cent quarante huit euros).

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF,